



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE -WORK - FATHERLAND

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL

MAITRE D'OUVRAGE

MAIRE DE LA COMMUNE D'ESSE

AUTORITE CONTRACTANTE

MAIRE DE LA COMMUNE D'ESSE

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
DE LA COMMUNE D'ESSE

DEMANDE DE COTATION

N°002/DC/COM-ESSE/CIPM/2023 DU 20 JANVIER 2023

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

FINANCEMENT : BIP- MINDEVEL

EXERCICE : 2023

MONTANT PRÉVISIONNEL : 6 000 000 (Six millions) FCFA

IMPUTATION : 57 27 100 02 641132 524416

2023

SOMMAIRE

PIECE N° 0 - AVIS DE COTATION	03
PIECE N° II - REGLEMENT DE LA COTATION	07
2.1 - Le dossier de cotation.....	09
2.2 - Préparation des offres	
2.3 - Dépôt des offres	10
2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres	10
2.5 - Attribution de la lettre commande	12
	12
	13
PIECE N° III - MODELES D'ANNEXES A UTILISER.....	
3.1 - Lettre de soumission	14
3.2 – Bordereau des Prix Unitaires	
3.3 - Cadre de devis estimatif, descriptif et quantitatif.....	15
3.4 - Tableau de comparaison des offres	16
3.5 - Certificat de marque	17
3.6 - Autorisation de vérification des documents du Co-contractant.....	20
	21
	22
PIECE N° IV - PROJET DE LETTRE-COMMANDE	
LETTRE COMMANDE	23
SOMMAIRE.....	
CHAPITRE I : GENERALITES	24
CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE – COMMANDE.....	26
CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES	27
CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES	28
	29
	31

Pièce N° 5 : documents Justificatifs des études préalables

5 – 1: Fiche d'identification du Microprojet

5 – 2: Justificatif du Microprojet dans le PCD

PIECE N° 0

AVIS DE COTATION



AVIS DE COTATION N°002/DC/COM-ESSE/CIPM/2023 DU 20 JANVIER 2023

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,
REGION DU CENTRE.

1. OBJET DE LA COTATION :

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le Maire de la Commune d'Esse, Maître d'Ouvrage, lance une Demande de Cotation pour l'équipement en matériel agricole à certains GICS de la commune d'esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du centre.

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Les prestations comprennent l'équipement en matériel agricole à certains GICS de la commune d'esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du centre.

Tels que décrits par le devis quantitatif et descriptif. La participation à cette cotation est réservée aux PME de droit Camerounais.

3. DELAIS DE LIVRAISON

Le délai maximum prévu par le Maire de la Commune D'Esse, Maitre d'Ouvrage pour la réalisation de la prestation objet du présent avis de cotation est de trente jours (30) jours calendaires.

4. ALLOTISSEMENT

Le dossier de cotation est constitué d'un lot unique dont le coût prévisionnel est estimé ainsi qu'il suit:

Nº	Départ.	Arr.	Nom du lieu bénéficiaire	Lot	Montant en F CFA	Imputation
1	MEFOU ET AFAMBA	ESSE	équipement en matériel agricole à certains GICS de la commune d'esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du centre.	Unique	6 000 000	57 27 100 02 641132 524416

5. COUT PREVISIONNEL

La prestation objet du présent avis de cotation est de 6 000 000 (Six millions) FCFA.

6. FINANCEMENT

La prestation objet du présent Avis de cotation est financée par le BIP-MINDEVEL. IMPUTATION : 57 27 100 02 641132 524416

7. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent avis de cotation est réservée aux PME de droits Camerounais jouissant des capacités juridiques, financières et techniques requises.

8. CAUTIONNEMENT PROVISOIRE

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce

12 du DC, un montant de 2% du cout prévisionnel du marché toute taxe comprise soit **Cent Vingt Mille FCFA (120 000)** valable pendant trente(30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

9. CONSULTATION DU DOSSIER

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Esse ; **Service des Marchés** dès publication du présent avis.

10. ACQUISITION DU DOSSIER

Le Dossier de Cotation peut être obtenu dès publication du présent avis, dans **le service des Marchés** de la Mairie d'ESSE , contre présentation d'une quittance de versement de **Dix mille(10 000) francs CFA**, délivrée par la Recette municipale d'ESSE, représentant les frais d'achat du dossier, non remboursables.

11. REMISES DES OFFRES

Les offres par lot rédigées en français ou en anglais, en **sept (07) exemplaires** (dont un original et six copies marqués comme tels), seront déposées au Service des Marchés de la Commune d'Esse, au plus tard le **17 février 2023 à 12 heures** précises et devront porter la mention :

AVIS DE COTATION N°002/DC/COM-ESSE/CIPM/2023 DU 20 FEVRIER 2023

LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,

REGION DU CENTRE.

(A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT).

12. RECEVABILITE DES OFFRES

Les offres (administratives, techniques et financières) sont contenues dans un document unique placé dans une enveloppe et remises sous pli scellé. Les pièces Administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur compétent ou une autorité Administrative et datant de moins de trois mois, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Avis de cotation.

Le dossier Administratif devra comporter les pièces suivantes:

1. La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;
2. Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;
3. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;
4. Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de **Dix mille (10 000) francs CFA** non remboursable;
5. La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de **Cent Vingt Mille FCFA (120 000)** d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;
6. Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation(ARMP);
7. Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;
8. une copie certifiée conforme de l'attestation de non-redevance délivrée par le Centre des Impôts territorialement compétent;
9. Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité ;
10. Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;

11. Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;
12. Attestation de visite de site signée par le Maître d'Ouvrage ou sur l'honneur par le candidat.

Les Offres Technique et Financière devront comporter entre autres les devis descriptif, quantitatif et estimatif remplis conformément aux modèles prévus dans le présent dossier.

Ces offres devront être chiffrées hors taxes sur la valeur ajoutée (**HTVA**) et toutes taxes comprises (**TTC**) et accompagnées de la lettre de soumission timbrée et signée.

13- OUVERTURES DES PLIS

L'ouverture des offres aura lieu, le **17 FEVIER 2023 à 13 Heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse, dans la **salle des actes de l'Hôtel de Ville** sise à la **Mairie d'ESSE**.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne unique de leur choix dûment mandatée.

14- DELAI DE REPONSE DES SOUMISSIONNAIRES

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **VINGT (20) jours** ouvrables aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

15- CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont constitués de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Absence de caution de soumission ;
- Fausse déclaration, pièce falsifiée ou scannée
- Dossier ayant obtenu au terme de l'analyse technique, moins de 70% d'éléments positifs ;
- L'absence ou non-conformité d'une pièce dans l'offre administrative 48 h après la date d'ouverture des plis ;
- Omission dans le Bordereau des prix ou le Devis quantitatif de l'offre financière d'un prix unitaire quantifié.

15.2 Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- Références de l'entreprise ;
- Qualification du personnel ;
- Matériel ;
- Méthodologie et organisation ;
- Acceptation des clauses du contrat ;
- Présentation Générale des offres.

16. ATTRIBUTION

La lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative et technique conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et une offre financière évaluée la moins-disante.

Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

17- SIGNATURE DE LA LETTRE COMMANDE

A l'issue de l'examen des offres de Passation des Marchés et du choix définitif du Prestataire par l'Autorité Contractante, une lettre-Commande (par lot) est souscrite par l'Entrepreneur, signée par l'Autorité Contractante et notifiée par le Chef Service du Marché.

18. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant *90 jours* à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

19- RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune d'Esse auprès du Chef Service des Marchés, B.P : 01 ESSE, Tél : (237) : 672 62 11 96/ 699 45 39 04.

20-ADDITION A L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune d'ESSE se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure utile au présent appel d'offres.

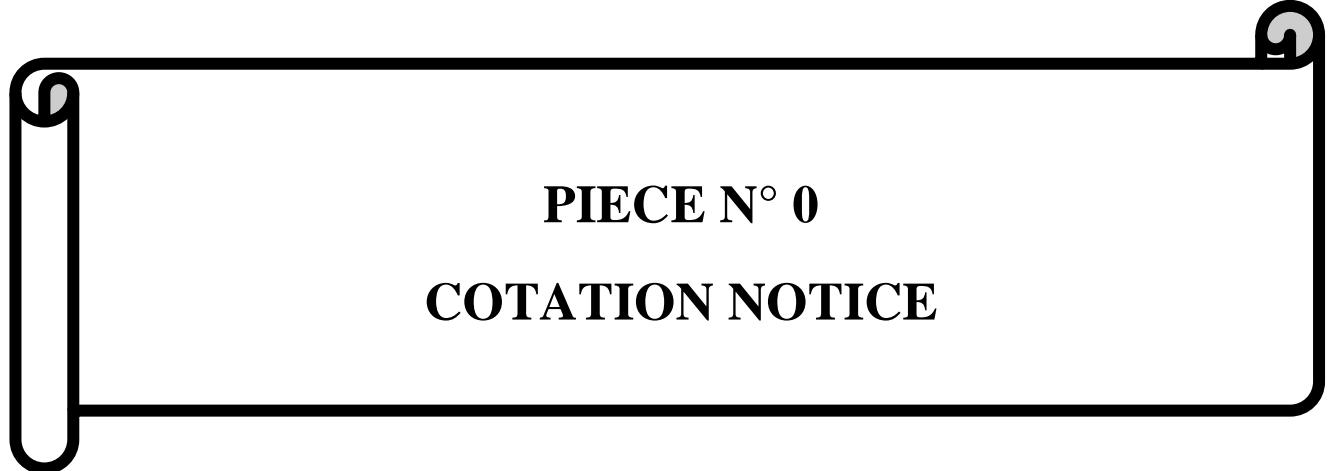
NB : TOUTE TENTATIVE DE CORRUPTION AVEREE OU FAITS DE MAUVAISES PRATIQUES DEVRA ETRE SIGNALEE PAR ECRIT ET MESSAGERIE TELEPHONIQUE AU MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE CHARGE DES MARCHES PUBLICS AVEC COPIES AU PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE ANTI-CORRUPTION (CONAC) AUX NUMEROS VERTS SUIVANTS : 673 20 57 25/699 37 07 48 ou contacter LA CONAC au numéro vert : 1517.

ESSE, LE 20 FÉVRIER 2023

LE MAIRE

Ampliations :

- PREFET/SM
- DDMAP/MAF
- DDMINDEVEL
- ARMP
- Président CIPM/ESSE
- SM/ESSE
- Affichage / Chrono.



PIECE N° 0

COTATION NOTICE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE –WORK – FATHERLAND

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL

COTATION NOTICE N° 002/CN/COM-ESSE/CIPM/2023 of the 20 JANUARY 2023

Launched in the Urgency procedure

**EQUIPMENT IN AGRICULTURAL TO SOME GICS OF THE MUNICIPALITY OF ESSE, MEFOU AND AFAMBA DIVISION,
CENTER REGION.**

FINANCING: PIB 2023- MINDEVEL

1. Subject of the invitation to tender

As part of the execution of the project cited in reference, the Mayor of the Commune of Esse, Project Owner, launches a Request for Quotation for **EQUIPMENT IN AGRICULTURAL TO SOME GICS OF THE MUNICIPALITY OF ESSE, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION.**

2. Description of Work:

A service include **EQUIPMENT IN AGRICULTURAL TO SOME GICS OF THE MUNICIPALITY OF ESSE, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION.**

As described by the bill of quantities and description. Participation in this listing is reserved for SMEs under Cameroonian law.

3. Execution deadline.

The maximum execution deadline provided for by the Project Owner for the execution of the works subject of this notice consultation shall be **Thirty (30) calendar days.**

4. Allotment

The works shall be divided into almost **Single** lot defined as follows:

N°	Division	S-D	Name of beneficiary location	Lot	Amount in F CFA	Imputation
1	MEFOU AND AFAMBA	ESSE	EQUIPMENT IN AGRICULTURAL TO SOME GICS OF THE MUNICIPALITY OF ESSE, MEFOU AND AFAMBA DIVISION, CENTER REGION.	Single	6 000 000	57 27 100 02 641132 524416

5. Estimated Cost

The estimated cost of the operation proposed by the Contracting is a **six millions (6 000 000) Francs CFA.**

6. Financing

Works which form the subject of this invitation to notice consultation shall be financed by the Public Investment Budget (PIB) - MINDEVEL for the year 2023.

7. Participation and origin

The participation in this invitation to notice consultation is open to enterprises of Cameroonian law which is not under submissions' suspension by ARMP.

8. Provisional bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a bid bond issued by a first rate-bank approved by the Ministry in charge of Finance featuring on the list in document 12 of the tender file of an is **one hundred and twenty (120 000) F CFA**, and valid for thirty (30) days beyond the original date of the validity of the offers.

9. Consultation of tender file

The file may be consulted during working hours at ESSE Council **Public contract service's** soon as this notice is published.

10. Acquisition of notice consultation

The file may be obtained from ESSE Council Tax Office, **Public contract service's**, as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of **Ten thousand (10 000) francs CFA**.

11. Submission of offers

Each offers written in French or English in seven (07) copies including the original and six (06) copies marked as such, should reach the ESSE Council, PO Box 01 ESSE in **Public contract service's**, not later than on the **17 february 2023** at **12 hours local accurate**, and should carry the inscription:

COTATION NOTICE N° 002/CN/COM-ESSE/CIPM/2023 of the 20 january 2023

Launched in the Urgency procedure

**EQUIPMENT IN AGRICULTURAL TO SOME GICS OF THE MUNICIPALITY OF ESSE, MEFOU AND AFAMBA DIVISION,
CENTER REGION.**

"To be opened only during the bid-opening session"

12-Admissibility of offers

Under penalty of rejection, the required Administrative documents must imperatively be produced in originals or in copies certified true by the competent issuing department or an Administrative authority, in accordance with the stipulations of the Special Regulations of the Invitation to Tender.

The administrative documents required, must be produced in originals or true copies certified by the issuing service, in accordance with the Special Conditions of the invitation to tender.

1. The declaration of intent to tender, dated, stamped (tax and municipal) and signed (according to the attached model) dating from less than 3 months preceding the date of submission of tenders;
2. A certificate of non-fault established by the Court of first instance dating from less than 3 months preceding the date of submission of tenders;
3. A certificate of bank domiciliation of the tenderer, issued by a first class bank approved by the Ministry in charge of Finance of Cameroon;
4. A receipt for the purchase of the tender dossier in amount of **Ten thousand (10 000) francs CFA** nonrefundable;
5. The bid bonds (according to the attached model) in the amount of **one hundred and twenty (120 000) F CFA** with a validity period of one hundred and twenty (120) days, issued by a first class bank(article 90.4 CMP) ;

6. A certificate of non-exclusion from public contracts issued by the competent authority of the body responsible for regulating public contracts (ARMP);
7. A certificate issued by the national social security fund certifying that the tenderer has met its obligations with respect to the said fund;
8. A certificate copy of the non-royalty certificate issued by the territorially competent tax center;
9. A certified copy of the valid commercial register;
10. The stamped location plan (tax stamp);
11. Stamped registration certificate (tax stamp);
12. Certificate of site visit signed by the project owner or on honor by candidate;

13-Opening of bids

The bids shall be opened in a single phase.

The opening of the administrative documents and of the technical and financial offers will take place on **17 FEBRUARY 2023** at 13 hours local time by the tenders' board of the contracting authority in the meeting room of ESSE Council. Only bidders may attend this opening meeting or be represented by a unique person of their choice duly authorized.

14-Deadline for the submitting

The contract will be awarded to the tenderer submitting the offer valued the lowest bid, fully satisfying the administrative requirements and satisfactory compliance with the technical specifications required. The deadline for responding to the submission is twenty (**20**) days.

15-Evaluation Criteria

The evaluation criteria are the following:

15.1 Eliminatory criteria

The non-compliance of the elimination criteria below causes the rejection of the offer. They include especially:

- Absence of the Bid Bond
- False statement or falsified document ;
- Not respecting at least 70% of the criteria of de essential criteria;
- Failure to produce proof within 48 hours of a document that does not conform or absent to the opening.
- absence of a quantified unit price ;

15.2 Essential criteria

- Company references ;
- Staff qualification ;
- Equipment ;
- Methodology and organization ;
- Acceptance of the clauses contract ;
- General Presentation of offers.

16. Attribution

The contract will be awarded to the tenderer who, having presented an administrative offer in conformity with the File of Invitation to tender, will have provided a technical offer answering positively at least 70 % of the essential criteria and an evaluated financial offer with the lowest offer.

Any offer not presented in three (03) volumes purely and will be simply rejected; it is the same for any offer nonin

conformity with the Particular Regulation of Invitation to tender (RPAO).

17- Signature of the letter orders

After examination of the bid by the Internal Award Board, the owner of the contract will be chosen by the Mayor, one contract per lot will be subscribed by the contractor, signed by the Mayor and notified to the contractor by the Chief of public contracts service.

18-validity of offers

Bidders will remain committed to their offers for ninety (90) days from the dead line set for the submission of tenders.

19-Complementary Information

Complementary technical information may be obtained during working hours from the ESSE Council, to the **PUBLIC CONTRACT SERVICE'S, BP: 01 Esse, Tel: 672 621 196 / 699 453 904.**

20- Additives to the call of offers

The Mayor of the Township of ESSE reserves the right, in case of necessity, to bring all other ulterior modification useful to the present call of offers.

NB: ALL ESTABLISHED CORRUPTION TENTATIVE OR FACTS OF BAD PRACTICES SHOULD BE SIGNALLED IN WRITING AND TELEPHONIC MESSAGING TO THE MINISTER DELEGATED TO THE PRESIDENCY OF REPUBLIC LOADS SOME WALKS PUBLICS WITH COPIES TO THE PRESIDENT OF THE COMMISSION NATIONAL ANTI-CORRUPTION (CONAC) TO THE FOLLOWING TOLL-FREE NUMBERS: 673 20 57 25/699 37 07 48. contact OF CONAC at the toll-free number: 1517.

ESSE, the 20 JANUARY 2023
THE MAYOR

Ampliations :

- PREFET/SM
- DDMAP/MAF
- DDMINDEVEL
- ARMP
- Président CIPM/ESSE
- SM/ESSE
- Affichage / Chrono.

PIECES N° 1

LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER

LETTRE D'INVITATION

LETTER D'INVITATION A SOUMISSIONNER

Objet : Demande de Cotation **POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

Madame/Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet cité en référence, le **Maire de la Commune d'Esse**, Maître d'Ouvrage, lance une Demande de Cotation **POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

Les travaux, objet de la présente demande de cotation, sont constitués d'un lot unique. La participation à cette demande de cotation est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

A cet effet, vous trouverez ci-joints les bordereaux descriptifs et quantitatifs.

Les offres seront dépouillées le **17 Février 2023 à 13 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune d'Esse dans la salle des Actes de ladite Commune.

Votre offre devra être chiffrée hors taxes (HT) sur la valeur ajoutée et toutes taxes comprises (TTC).

- Ces équipements seront réceptionnés dans la **Commune d'Esse, Département de la Mefou et Afamba, Région du Centre**, dans un délai de **Trente (30) jours calendaires** à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Démarrer les Prestations par le Maître d'Ouvrage.

Veuillez agréer, **Madame/Monsieur**, l'expression de ma parfaite considération.

Esse, le 20 janvier 2023

Le Maire de la Commune d'Esse,

PIECE N° 1

REGLEMENT DE LA COTATION

LE DOSSIER DE COTATION

ARTICLE 1^{ER} - CONTENU DU DOSSIER DE COTATION

- 1.1 Le Dossier de Cotation décrit les prestations faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la cotation et stipule les conditions d'évaluation de ces lettres commandes.
- 1.2 Le Dossier de Cotation comprend les documents ci-après :
 - (a) La description technique des prestations;
 - (b) le bordereau estimatif ;
 - (c) le modèle de soumission ;
 - (d) le projet de lettre commande ;
- 1.3 Le Co-contractant devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le dossier de consultation et s'y conformer scrupuleusement.

ARTICLE 2 - LANGUE DE L'OFFRE

L'offre ainsi que toutes les correspondances constituant l'offre seront rédigées en français ou en anglais.

ARTICLE 3 - DOCUMENTS CONSTITUTIFS ET PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre devra être remise **en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies**. Elle comprendra les documents suivants dûment remplis présentés en un document unique, comportant trois (03) parties :

I. CRITERES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

N° D'ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		COMENTAIRES ET OBSERVATIONS
		OUI	NON	
1.	La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;			
2.	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédant la date de remise des offres;			
3.	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;			
4.	Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de dix mille (10 000) francs CFA non remboursable ;			
5.	La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de Cent Vingt Mille FCFA (120 000) d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;			
6.	Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation(ARMP);			
7.	Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;			
8.	une copie certifiée conforme de l'attestation de non-redevance délivrée par le Centre des Impôts territorialement compétent			
9.	Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité			

10.	Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;			
11.	Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;			
12.	Attestation de visite de site signée par le Maître d'Ouvrage ou sur l'honneur par le candidat			

II. CRITERES DE CONFORMITE TECHNIQUES

Ils devront être conformes aux aspects ci-après :

N°	Critères	Conformité	
		Oui	Non
1	REFERENCE		
1.1	Une référence d'un montant minimum de cinq (5) millions et datant de moins de trois (03) ans, qui prouve que le soumissionnaire a déjà eu à exécuter une prestation dans le domaine des Approvisionnements Généraux (1ère, 2ème et dernière page + PV de réception ou une Attestation de bonne f).		
2	PROSPECTUS :		
2.1	Présence des prospectus en couleur dans tous les documents (original et copies)		
2.2	Prospectus conformes aux spécifications techniques		
2.3	Prospectus laissant apparaître de manière lisible la marque et la référence des appareils		
2.4	l'Autorisation sur l'honneur signée du soumissionnaire, permettant à l'Autorité contractante de requérir les renseignements à l'effet de vérifier l'authenticité des documents fournis ;		
3	SERVICE APRES-VENTE		
3.1	L'Engagement sur l'honneur du Co-contractant à assurer pendant six mois , le service après-vente du matériel après livraison, aux frais du prestataire.		
4	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		
4.1	Offre présentée sous la forme d'un document unique		
4.2	Les parties séparées par les intercalaires de couleurs		
4.3	Annonces des différentes parties		

N.B :

- a) La référence n'est prise en compte que si elle est accompagnée du PV de réception ou d'une Attestation de Bonne Fin correspondant ;
- b) Seules les offres dont les dossiers administratifs sont conformes, subiront l'analyse de la partie technique puis financière.

III. CRITERES DE CONFORMITE FINANCIERES

N° ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		Commentaires et Observations
		oui	non	
1	La lettre de soumission rédigée selon le modèle joint, timbrée (communal et fiscal) au tarif en vigueur, signée et datée			
2	le descriptif des fournitures			
3	Le bordereau des prix unitaires rempli et signé selon le modèle			
4	Le devis quantitatif et estimatif rempli, daté et signé selon le modèle			
5	Les spécifications techniques du matériel			
6	La capacité financière d'autofinancement doit couvrir au moins la moitié du montant prévisionnel			

L'offre devra être présentée en un seul document relié. Les différentes parties doivent être annoncées. Les pièces de ces différentes parties doivent être séparées par des intercalaires de couleur.

Toute offre non conforme sera purement et simplement rejetée, sans que cela ne donne droit à réclamation de la part du soumissionnaire.

Les pièces suivantes doivent par ailleurs être produites en original et datées de moins de trois (03) mois : Attestation de domiciliation bancaire, Attestation de soumission délivrée par la CNPS, Attestation de non-redevance, Attestation de non faillite, Attestation de non exclusion des marchés publics et la quittance d'achat du Dossier de Cotation.

ARTICLE 4 - OFFRE

- 4.1 Le Co-contractant précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :
 - a. hors taxe sur la valeur ajoutée (HTVA)
et
 - b. toutes taxes et tous droits de douanes compris (TTC).
- 4.2 Le Co-contractant complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le dossier de cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais de livraison des fournitures objet de la lettre commande.
- 4.3 Le Co-contractant remplira, paraphera chacune des pages et signera le projet de lettre commande à la dernière page.

ARTICLE 5 - MONNAIE DE L'OFFRE

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

ARTICLE 6 - DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Les offres seront valables pour une période de **90** (quatre-vingt-dix) **jours**, à compter de la date de leur ouverture.

ARTICLE 7 - CACHETAGE ET MARQUAGE DES OFFRES

Les Co-contractants placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

- (a) adressée à L'Autorité Contractante à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner et
- (b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la cotation tels qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner.

ARTICLE 8 - DATE ET HEURE LIMITES DE DÉPÔT DES OFFRES

Les offres doivent être reçues, au plus tard le **17 Février 2023 à 12 h** au Service des Marchés de la Commune d'ESSE.

ARTICLE 9 - OUVERTURE DES PLIS PAR LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

9.1 La Commission Interne de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence du soumissionnaire ou son représentant dûment mandaté, présent à l'ouverture des offres qui aura lieu **17 Février 2023 à 13h** précise dans la salle des actes de l'hôtel de ville d'Esse.

Elle adressera une copie de chaque offre simultanément au représentant de l'ARMP et à l'Autorité Contractante.

9.2 La Commission Interne de Passation des Marchés sus citée établira un tableau de notation des offres et un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

ARTICLE 10 - VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ ET NOTATION DES OFFRES

La Commission Interne de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la notation des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres par rapport à chacune des trois parties (documents administratifs, techniques et financiers), ensuite s'attardera sur les délais et les spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

ARTICLE 11 - ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre commande au co-contractant, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Cotation, et qu'elle est l'offre la moins-disante. La Commission transmettra cette proposition à l'Autorité Contractante.

ARTICLE 12 - COMMUNIQUE DE L'ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Le Maître d'Ouvrage (Autorité Contractante) décidera de l'attribution et publiera le résultat de la procédure d'attribution dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire,
- b) le montant validé,
- c) l'objet de la cotation,
- d) le délai de livraison.

ARTICLE 13 - SIGNATURE DE LA LETTRE - COMMANDE

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par L'Autorité Contractante et sera notifiée au Fournisseur par le chef de service du Marché, ensuite le soumissionnaire se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

ARTICLE 14 - CORRUPTION ET MANŒUVRES FRAUDULEUSES

Le Président, les Membres de la commission et les Co-contractants doivent observer en tout temps, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande.
- (b) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même Fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents
- (c) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature les faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable à l'Autorité Contractante.
"Manœuvres frauduleuses" comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi l'Autorité Contractante des avantages de cette dernière.

PIECE N° 2

PROJET DE LETTRE COMMANDE

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE D'ESSE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE -WORK - FATHERLAND

CENTER REGION

MEFOU ET AFAMBA DIVISION

ESSE COUNCIL

LETTRE COMMANDE N°..... /LC/COM-ESSE/CIPM/2023 du passée Après Avis de Cotation N°..... /DC/COM-
ESSE/CIPM/2023 du En Procédure d'Urgence
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,
REGION DU CENTRE.

MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE d'ESSE

OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE: (*indiquer le titulaire et son adresse à compléter*)

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEU DE LIVRAISON :

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Trente (30) jours

FINANCEMENT: BIP -MINDEVEL-2023

IMPUTATION:

SOUSCRITE, LE _____
SIGNEE, LE _____
NOTIFIEE, LE _____
ENREGISTREE, LE _____

ENTRE

L'Etat du Cameroun représenté par le Maire de la Commune d'Esse, ci-après dénommé « **Maître d'Ouvrage** »

D'une part,

Et l'Entreprise _____

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

Représentée par son Directeur Général Monsieur / Madame _____ dénommé ci-après «**Le Cocontractant**»

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Article 4 : TEXTES GENERAUX

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

Article 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DU MARCHE

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Article 10 : NOTIFICATION

Article 11 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

Article 12 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 13 : RECEPTION ET INTALLATION DES MATERIELS

Article 14 : GARANTIES

Article 15 : ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 16 : GENERALITES – PRIX

Article 17 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Article 18: AVANCE DE DEMARRAGE

Article 19: MODALITE DE PAIEMENT

Article 20 : NANTISSEMENT

Article 21 : REGIME FISCAL

Article 22 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITION DIVERSES

Article 23 : LITIGES

Article 24 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 25 : EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 26 : VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 : OBJET DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande a pour objet **POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE**, suivant les caractéristiques définies dans le descriptif technique des équipements, des consommables et les quantités définies dans le Bordereau des prix et des quantités présentées par le bénéficiaire.

Article 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente Lettre Commande est passée suivant la procédure de Demande de Cotation.

Article 3 : PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre Commande sont les suivantes par ordre de priorité :

1. Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières (**CCAP**) ;
2. La soumission du prestataire et ses propositions ;
3. Les dispositions non contraires aux Cahiers de Spécifications Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci – dessus citées ;
4. Le détail estimatif ;
5. Le bordereau descriptif et quantitatif.

Article 4 : TEXTES GENERAUX

La présente lettre commande est soumise aux textes généraux ci-après :

1. **la loi n°219/024 du 24 décembre 2019 portant code General des Collectivités Territoriales Décentralisées**
 2. **La loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Lois de Finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;**
 3. **La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;**
 4. **La loi n°2018/011 du 11 Juillet 2018 Portant Code de bonne transparence et de bonne conduite dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;**
 5. **la loi n° 2007/006 du 26 décembre 2007 sur le régime financier de l'Etat**
 6. **la loi cadre n°096/12 du 05 août 1996 sur la gestion de l'environnement ;**
 7. **la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du travail ;**
 8. Les textes régissant les corps de métier;
-
1. **Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012;**

9. Le **Décret N°2003/651/PM** du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics;
10. Le **Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018** portant Code des Marchés Publics;
11. Le **Décret N°2012/075** du 08mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
12. **L'Arrêté n°401/MINMAP/CAB** du 21 octobre 2019 fixant les seuils de recours à la maîtrise d'œuvre privée et les modalités d'exercice de la maîtrise d'œuvre publique.
13. **L'Arrêté N°033/CAB/PM** du 13 Février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
14. **L'Arrêté N°093/CAB.PM** du 05 Novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et de frais d'achat des Dossiers d'Appels d'Offres dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
15. **L'Arrêté N°00002/MINEPDED** du 08 Février 2016 définissant le canevas type des termes de référence (TDR) et le contenu de la Notice d'Impact Environnemental ;
16. La **Circulaire N°002/CAB/PM** du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics dans ses dispositions non contraires au Code des Marchés Publics en vigueur;
17. La **Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB** du 25 Avril 2022, relative à l'application du Code des Marchés Publics;
18. La **Circulaire N°0000006/C/MINFI 30/12/2022** portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2023 ;
19. La **Circulaire N°2022/001 du 23 aout 2022** relative à la préparation du Budget de l'Etat pour l'exercice 2023 ;
20. La **Lettre N°008185/L/PR/MINMAP/CAB-** du 16 novembre 2016, objet vulgarisation des numéros de téléphone de la Cellule de Lutte Contre la Corruption au MINMAP;
21. Les **normes techniques** en vigueur au Cameroun ;
22. D'autres **textes spécifiques au domaine concerné** par la Lettre Commande

Article 5 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre Commande et des textes généraux auxquels il se réfère, il est précisé que :

- **L'Autorité Contractante (AC)** est : **le Maire de la Commune d'Esse**. Il passe la Lettre Commande, veille à la conservation des originaux des documents y relatifs et procède à la transmission des copies au Ministre en charge des Marchés Publics et à l'organisme chargé de la régulation ;
- **L'autorité chargée des marchés publics** est : **Le Ministre chargé des Marchés Publics**. Il organise et veille au bon fonctionnement du système des marchés publics. Le MINMAP exerce le contrôle externe;

- Le Maitre d'Ouvrage est: le **Maire de la Commune d'Esse**, il représente l'administration bénéficiaire des travaux;
- Le Chef de service du marché est: le **Chef du Cabinet du Maire**, accrédité par le Maître d'Ouvrage pour une assistance générale à caractère administratif, financier et technique aux stades de la définition, de l'élaboration et de la réception des prestations, objet de la Lettre Commande.
- L'Ingénieur du marché est : le Délégué d'Arrondissement d'Esse-MINADER.
- Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire de la lettre commande est toute personne physique ou morale partie au contrat chargée de l'exécution des prestations prévues dans la Lettre Commande est :.....

Article 6 : DELAI DE LIVRAISON

Le délai de livraison des équipements est fixé à **Trente (30)** jours calendaires à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de démarrage des prestations.

La réception sera faite dans les différents lieux bénéficiaires dans la Commune d'Esse.

Article 7 : DOMICILE DU FOURNISSEUR

Le Prestataire fait élection de domicile A _____ B.P : _____ TEL : _____

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 : ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture et l'installation des équipements sous le contrôle de l'Ingénieur (voir article 5) et ce, conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications techniques de la présente Lettre Commande.

Article 9 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Fournisseur comprennent l'achat des équipements, leur livraison, leur installation et les frais de recette technique.

Article 10 : NOTIFICATION

La présente Lettre Commande sera notifiée au Fournisseur après sa signature par l'Autorité Contractante.

Article 11 : DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les Fournitures comprennent : (insérer devis quantitatif et estimatif)

.....
.....
.....

Article 12 : INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Avant la réception provisoire, le Fournisseur devra transmettre au Maitre d'ouvrage avec copie à l'Ingénieur tous les documents techniques sur l'utilisation, l'entretien et les garanties nécessaires.

Article 13 : RECEPTION ET INSTALLATION DES MATERIELS

Avant la réception provisoire, le fournisseur demande par écrit au Maitre d'ouvrage avec copie à l'Ingénieur l'organisation d'une visite technique préalable à la réception;

Le Maître d'ouvrage fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Fournisseur par une Commission composée comme suit :

1. L'Autorité contractante ou son représentant : **Président** ;
2. Le Délégué d'Arrondissement d'Esse-MINADER: **Rapporteur** ;
3. Le Chef Service du marché ou son représentant: **Membre**;
4. Le DD MINDDEVEL-MAF ou son Représentant: **Membre** ;
5. Le Comptable Matières de la Commune d'Esse: **Membre** ;
6. Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire de la Lettre Commande : **Membre** ;
7. les Représentants des GICs : **Bénéficiaires**
8. DD MINMAP ou son représentant : **Observateur** (par conséquent ne signe pas le procès-verbal).

Tout autre membre désigné par le Maître d'ouvrage en raison de son expertise.

Le Fournisseur doit livrer et installer les matériels demandés conformément aux spécifications techniques et les quantités prescrites par le Maître d'ouvrage.

La Commission vérifiera la conformité des équipements avec les prescriptions de la Lettre Commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non – conformité, le Fournisseur sera invité à remplacer à ses frais les matériels incriminés.

En cas de fournitures conformes, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un Procès – Verbal de réception signé par tous les membres de la Commission et par le Fournisseur. Ce Procès – Verbal se prononce sur la quantité des fournitures, la qualité et le respect des clauses contractuelles.

Article 14 : RECEPTION DEFINITIVE

14.1. La réception définitive s'effectuera dans un délai maximal de *Six (06) mois* à compter de la date de réception provisoire.

14.2. La procédure de réception définitive est la même que celle de la réception provisoire.

Article 15 : ASSURANCE ET TRANSPORT

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par le fournisseur. Le Maître d'ouvrage doit être dégagé de toute obligation.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 16 : GENERALITES – PRIX

Le fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix du présent marché sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 17 : MONTANT DE LA LETTRE COMMANDE

Le montant total de la présente Lettre Commande s'élève à la somme de : _____ (Montant en chiffres) _____ F CFA TTC (_____ montant en lettres) _____ Francs CFA toutes Taxes comprises) conformément au détail estimatif joint.

Article 18 : GARANTIES ET CAUTIONS

18.1. Cautionnement définitif : Le cautionnement définitif est fixé à 3% du montant TTC de la lettre commande. Il est constitué et transmis au Chef Service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la lettre commande.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des travaux, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande de l'entrepreneur.

18.2. Cautionnement de garantie : La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC de la lettre commande.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur mainlevée délivrée par l'Autorité Contractante après demande de l'entrepreneur.

Article 19 : MODALITE DE PAIEMENT

19.1 Avance de démarrage

Il n'est prévu aucune avance de démarrage pour la présente Lettre-Commande.

19.2 Echelonnement des Paiements.

Les paiements s'effectueront en décompte unique après livraison des prestations exécutées.

Le Co-contractant est rémunéré sur présentation des factures après réception des travaux.

19.3 Contrôle externe de l'exécution

Le Délégué Départemental des Marchés Publics de la Mefou et Afamba est chargé du visa préalable sur la dernière facture dans le cadre de la présente lettre commande.

Article 20 : NANTISSEMENT

En vue de l'application du régime de nantissement contenu dans le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des marchés publics, sont désignés comme suit:

- L'Autorité chargée de l'ordonnancement est : **le Maire de la Commune d'Esse** ;
- L'Autorité chargée de la liquidation des dépenses est **le Maire de la Commune d'Esse** ;
- L'Organisme ou le responsable chargé du paiement est: **Le Receveur Municipal d'ESSE**;
- Le responsable compétent pour le contrôle financier est : **le Contrôleur Financier Départemental de la Mefou et Afamba** ;
- Le responsable compétent pour fournir les renseignements au titre de l'exécution de la présente lettre commande est: **le Maire de la Commune d'Esse**.

Article 21 : REGIME FISCAL

La présente lettre commande est assujetti au régime fiscal et douanier en vigueur dans la République du Cameroun.

Article 22 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux du présent marché sont à timbrer (Communal) et à enregistrer par les soins et aux frais du Fournisseur, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES.

Article 23 : LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l'objet d'une tentative de conciliation par entente directe.

A défaut de règlement à l'amiable, tout différend découlant de la présente lettre commande sera définitivement tranché par le Tribunal de Première Instance de Mfou.

Article 24 : RESILIATION DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande peut être résilié dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 25: EDITION ET DIFFUSION DE LA PRESENTE LETTRE COMMANDE

Quinze (15) exemplaires (07 Originaux et 08 photocopies) de la présente Lettre Commande seront édités par les soins de l'entrepreneur et fournis au Chef de Service du Marché pour ventilation.

Article 26 : VALIDITE DE LA LETTRE COMMANDE

La présente lettre commande ne sera valide qu'après sa signature par l'Autorité Contractante et entrera en vigueur dès sa notification au Fournisseur.

Page ... et dernière de la **LETTRE COMMANDE N°..... /LC/COM-ESSE/CIPM/2023** du passée Après Avis de
Consultation N°..... /DC/COM-ESSE/CIPM/2023 du En Procédure d'Urgence

**POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,
REGION DU CENTRE**
MAITRE D'OUVRAGE : LE MAIRE DE LA COMMUNE d'ESSE

**OBJET DE LA LETTRE COMMANDE : POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GIC DE LA COMMUNE D'ESSE,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.**

TITULAIRE DE LA LETTRE COMMANDE: (*indiquer le titulaire et son adresse à compléter*)

B.P : _____ à _____ Tél _____ Fax : _____

N° RC : _____ A à _____

N° Contribuable : _____

Compte bancaire n° _____

LIEUX DE LIVRAISON :

MONTANT EN FCFA :

TTC	
HTVA	
T.V.A	
AIR	
Net à mandater	

DELAI D'EXECUTION : Trente (30) Jours

VISAS ET SIGNATURES

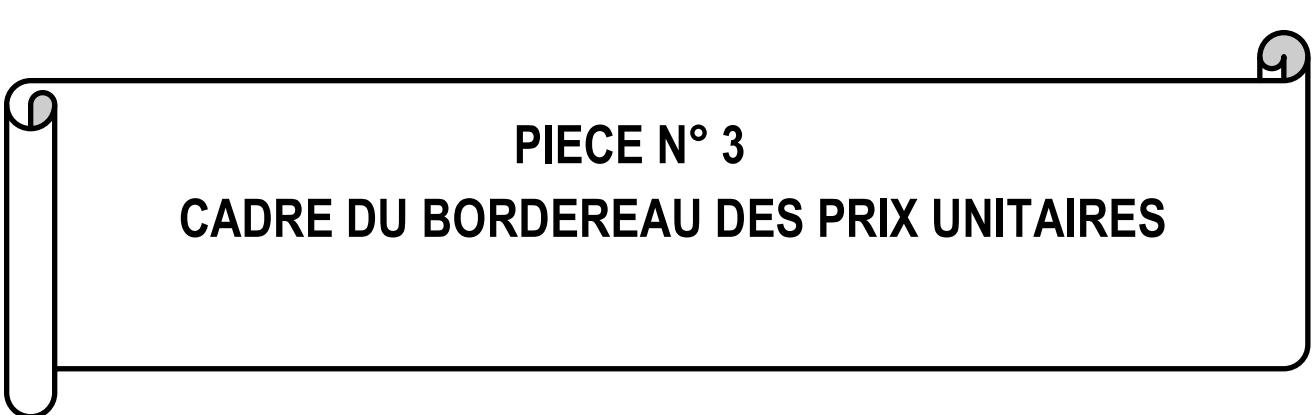
Lu et accepté par l'Entrepreneur

ESSE, le

Signé par le Maître d'Ouvrage

ESSE, le

Enregistrement



PIECE N° 3
CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA,

REGION DU CENTRE

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

N °	DESIGNATION	U	P. U FCFA (CHIFFRES)	P. U FCFA (LETTRES)
1	Machettes	U		
2	Limes files N°6	U		
3	Plantoirs + manches	U		
4	Pioches + manches	U		
5	Arrosoirs galvanisés importés en 11 L PVC	U		
6	Pulvérisateurs à dos Class A 16 L	U		
7	Brouettes 1 Roue	U		
8	Porte tout (pousse-pousse)	U		
9	Houes daba	U		
10	Houes Linda	U		
11	Bottes simple ISO 20347	U		
12	Râteaux impotes 14 dents	U		
13	Fourches	U		



PIECE N° 4:
CADRE DU DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF

COTATION N°..... /DC/COM-ESSE/CIPM/2023 DU
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA.
REGION DU CENTRE
CADRE DU DEVIS ESTIMATIF, ET QUANTITATIF
(À remplir par le candidat)

N °	DESIGNATION	U	Quantités	P. U	P. T
1	Machettes	U	800		
2	Limes files N°6	U	800		
3	Plantoirs + manches	U	100		
4	Pioches + manches	U	100		
5	Arrosoirs galvanisés importés en 11 L PVC	U	18		
6	Pulvérisateurs à dos Class A 16 L	U	15		
7	Brouettes 1 Roue	U	10		
8	Porte tout (pousse-pousse)	U	02		
9	Houes daba	U	100		
10	Houes Linda	U	198		
11	Bottes simple ISO 20347	U	40		
12	Râteaux importés 14 dents	U	50		
13	Fourches	U	20		
MONTANT TOTAL HT					
MONTANT T.V.A (19.25%)					
MONTANT I.R (2,2 ou 5,5%)					
MONTANT TOTAL TTC					
MONTANT NET A MANDATER					

Arrêté le présent devis quantitatif et estimatif à la somme de :(en Chiffre et en Lettres) FCFA

Nom du soumissionnaire..... (Insérer le nom du Soumissionnaire)
Signature..... (Insérer la signature)
Date (Insérer la date)

(Cachet, Date et signature)



PIECE N° 5:
MODELES DE PIECES

4.1. LETTRE DE SOUMISSION

Monsieur le Maire,

Après avoir examiné le Dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés (préciser adresse), offrons de fournir et de / Livrer : _____ (préciser la liste des équipements sollicités), Conformément à la demande de cotation et pour la somme de _____ F CFA (en lettre). Hors Taxe le cas échéant et toutes Taxes comprises F CFA (en chiffres).

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les prestations selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de Trente (30) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner.

Date _____

Signature _____

Nom et qualité du signataire pour le compte du candidat.

4.2. MODELE DE CAUTION DE SOUMISSION

A [indiquer l'Autorité Contractante et son adresse], «l'Autorité Contractante»

Attendu que l'entreprise ci-dessous désignée «le soumissionnaire», a soumis son offre en date du pour [rappeler l'objet la Demande de cotation], ci-dessous désignée «l'offre», et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA,

Nous [Nom et adresse de la banque], représentée par [Noms des signataires], ci-dessous désignée «la banque» ou une compagnie d'assurance, déclarons garantir le paiement à l'Autorité Contractante de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement à l'Autorité Contractante, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes:

- Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le Dossier d'Appel d'Offres; ou
- Si le soumissionnaire, s'étant vu notifier l'attribution du marché par l'Autorité Contractante pendant la période de validité:
 - omet à signer ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire;
 - omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché (cautionnement définitif), comme prévu dans celui-ci.

Nous nous engageons à payer à [Autorité Contractante] un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que l'Autorité Contractante soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande l'Autorité Contractante notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a (ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès sa signature et dès la date limite fixée par l'Autorité Contractante pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande de l'Autorité Contractante tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque
à le
[Signature de la banque]

4.3–AUTORISATION DE VERIFICATION DES DOCUMENTS

Monsieur, Madame,

Responsable des Ets _____ B.P : _____ Tél _____

Après avoir examiné le Dossier de Cotation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés,
offrons d'**EQUIPER EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU
CENTRE**

Conformément à la demande de cotation et pour la somme convenue et proposée à la soumission.

Nous déclarons sur l'honneur, conforme et exact, toutes les informations contenues dans notre offre.

En foi de quoi nous autorisons le Maître d'Ouvrage à procéder à toute vérification utile.

Fait A _____, le _____

Le Prestataire.

PIECE N° 6

JUSTIFICATIFS DES ETUDES PREALABLES.

FICHE DE

MICROPROJET

Date :

Désignation du microprojet : Microprojet d'EQUIPER EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE.		
Région d'intervention : CENTRE	Domaine d'intervention : Matériel agricole	Type d'activité : agriculture
Groupe cible : Populations (Femmes, Hommes, et jeunes) de la Commune d'Esse.		
Maître d'ouvrage : Le Maire de la Commune d'Esse		
Chef de service du marché : Chef de Cabinet du Maire		
Ingénieur du Marché: le Délégué d'Arrondissement d'Esse-MINADER		
Agence d'exécution : Etablissement agréé auprès de la Commune d'Esse et titulaire du marché après passation du Marché.		
<u>Organisme Co-intervenant :</u> MINDDEVEL <ul style="list-style-type: none"> ➤ Délégation Départementale du MINEPAT de la Mefou et Afamba ; ➤ Délégation Départementale du MINDDEVEL de la Mefou et Afamba ; 		
Le Descriptif des équipements comprennent : <p>LE MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GIC DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DU CENTRE</p>		
Coût total estimé TTC: - 6 000 000 FCFA	<u>Sources de Financement :</u> RESSOURCES TRANSFEREES PAR L'ETAT AU TITRE DE LA DECENTRALISATION. EXECICE 2023- MINDDEVEL	
Date souhaitée de démarrage : 2023	Durée d'exécution : 30 jours	

PIECE N° 7

**LISTE DES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS
HABILETES
A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES
MARCHES PUBLICS**

I. BANQUES

1. Afriland First Bank(AFB), BP.11 834, Yaoundé ;
2. Banque Atlantique Cameroun (BACM), BP, 2 933 Douala ;
3. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), BP, 12 962, Yaoundé ;
4. BGFI BANK Cameroun (BGFIBANK Cameroun), BP, 660, Douala ;
5. Banque International du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC), BP, 1 925, Douala ;
6. BANGE Bank Cameroun (BANGE CMR), BP.34 692, Yaoundé
7. Citibank Cameroun (Citibank Cameroun) BP.4 571, Douala;
8. Commercial Bank-Cameroun (CBC), BP, 4 004, Douala;
9. Ecobank Cameroun (ECOBANK), BP, 582 Douala;
10. National Financial Credit Bank (NFC-Bank) BP, 6 578 Yaoundé;
11. Société Camerounaise de Banque au Cameroun (SCB-Cameroun), BP, 300 Douala ;
12. Société Générale du Cameroun (SGC) BP.4 042 Douala ;
13. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), BP, 1 784, Douala;
14. Union Bank of Cameroon (UBC), BP, 15 569, Douala;
15. United Bank for Africa (UBA), BP, 2 088, Douala;
16. Credit Communautaire d'Afrique-Bank (CCA-Bank) BP, 6578, Yaoundé.

II. II- Compagnies d'Assurances

- A- Activa Assurances, BP. 12 970, Douala;
- B- Aréa Assurances, BP. 15 584, Douala;
- C- Atlantique Assurances Cameroun IARDT, BP. 3 073, Douala;
- D- Chanas Assurances, BP. 109, Douala;
- E- CPA S.A, BP. 54, Douala;
- F- NSIA Assurances, BP. 2 759, Douala;
- G- Pro Assur, BP. 5 963, Douala;
- H- SAAR, BP. 1 011, Douala;
- I- Prudential Beneficial General Insurance, BP. 2 328, Douala;
- J- Royal ONYX Insurance Cie, BP. 12 230, Douala;
- K- SANLAM Assurance Cameroun, BP. 12 125, Douala. ;
- L- Zenithe Insurance, BP. 1 540, Douala.

COTATION N°..... /DC/COM-ESSE/CIPM/2023 DU
POUR L'EQUIPEMENT EN MATERIEL AGRICOLE A CERTAINS GICS DE LA COMMUNE D'ESSE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION
DU CENTRE

TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES.

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
01								
02								
03								

Membres de la Commission.

N°	Nom	Fonction	Signature
1			
2			
3			



PIECE N°8
GRILLES D'EVALUATION

II. CRITERES DE CONFORMITE ADMINISTRATIVE

N° D'ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		COMENTAIRES ET OBSERVATIONS
		OUI	NON	
13.	La déclaration d'intention de soumissionner datée, timbrée (Fiscal et Communal) et signée (suivant modèle joint) datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres;			
14.	Une attestation de non-faillite établie par le Tribunal de Première Instance datant de moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres;			
15.	Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances du Cameroun ;			
16.	Une quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres d'un montant de Dix mille (10 000) francs CFA non remboursable ;			
17.	La caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de Cent Vingt Mille FCFA (120 000) d'une durée de validité de cent vingt (120) jours, établie par une banque de premier ordre (article 90.4 CMP) ;			
18.	Une attestation de non exclusion des marchés publics délivrée par l'organisme chargée de la régulation(ARMP);			
19.	Une attestation délivrée par la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (APS) certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations vis-à-vis de ladite caisse;			
20.	une copie certifiée conforme de l'attestation de non-redevance délivrée par le Centre des Impôts territorialement compétent			
21.	Une copie certifiée du registre de commerce en cours de validité			
22.	Le plan de localisation timbré (timbre fiscal) ;			
23.	Attestation d'immatriculation timbrée (timbre fiscal) ;			
24.	Attestation de visite de site signée par le Maître d'Ouvrage ou sur l'honneur par le candidat			

IV. CRITERES DE CONFORMITE TECHNIQUES

Ils devront être conformes aux aspects ci-après :

N°	Critères	Conformité	
		Oui	Non
1	REFERENCE		
1.1	Une référence d'un montant minimum de cinq (5) millions et datant de moins de trois (03) ans , qui prouve que le soumissionnaire a déjà eu à exécuter une prestation dans le domaine des Approvisionnements Généraux (1ère, 2ème et dernière page + PV de réception ou une Attestation de bonne fiche)		
2	PROSPECTUS :		
2.1	Présence des prospectus en couleur dans tous les documents (original et copies)		

2.2	Prospectus conformes aux spécifications techniques		
2.3	Prospectus laissant apparaître de manière lisible la marque et la référence des appareils		
2.4	l'Autorisation sur l'honneur signée du soumissionnaire, permettant à l'Autorité contractante de requérir les renseignements à l'effet de vérifier l'authenticité des documents fournis ;		
3	SERVICE APRES-VENTE		
3.1	L'Engagement sur l'honneur du Co-contractant à assurer pendant six mois , le service après-vente du matériel après livraison, aux frais du prestataire.		
4	PRESENTATION GENERALE DE L'OFFRE		
4.1	Offre présentée sous la forme d'un document unique		
4.2	Les parties séparées par les intercalaires de couleurs		
4.3	Annonces des différentes parties		

N.B :

- c) La référence n'est prise en compte que si elle est accompagnée du PV de réception ou d'une Attestation de Bonne Fin correspondant ;
- d) Seules les offres dont les dossiers administratifs sont conformes, subiront l'analyse de la partie technique puis financière.

V. CRITERES DE CONFORMITE FINANCIERES

N° ordre	DOCUMENTS DEMANDES	FOURNI		Commentaires et Observations
		oui	non	
1	La lettre de soumission rédigée selon le modèle joint, timbrée (communal et fiscal) au tarif en vigueur, signée et datée			
2	le descriptif des fournitures			
3	Le bordereau des prix unitaires rempli et signé selon le modèle			
4	Le devis quantitatif et estimatif rempli, daté et signé selon le modèle			
5	Les spécifications techniques du matériel			
6	La capacité financière d'autofinancement doit couvrir au moins la moitié du montant prévisionnel			